

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS DU 13 SEPTEMBRE 2021

À une séance ordinaire de conseil de la municipalité de Montcalm tenue à huis clos le 13 septembre 2021, à 20 heures, par voie de conférence virtuelle, étaient présents les conseiller(ère)s:

Denis Courte Suzanne Dyotte Huguette Drouin
Richard Pépin

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.
Formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Steven Larose.
Assiste également à la séance par voie de conférence virtuelle, Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier.

21-09-158

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT le décret N° 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant les séances du conseil dont l'obligation de rendre publique toute séance, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence virtuelle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu unanimement :

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence virtuelle;
- Que la séance sera enregistrée et diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Montcalm;
- Que l'enregistrement de la séance sera déposé sur le site Internet de la municipalité de Montcalm.

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire à huis clos ouverte.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

21-09-159

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 tenue à huis clos et enregistrée.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte via la page Facebook.

4 SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

21-09-160

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 9 août 2021.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Suzanne Dyotte, responsable des communications et des aînés, revient sur sa rencontre en présentiel avec l'organisme Prévoyance envers les Aînés des Laurentides qui se déroule sous la forme de retrouvailles.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, annonce le retour des stations éphémères. Grâce au financement accordé par le ministère de la Culture et des Communications, la MRC des Laurentides ainsi que la MRC des Pays-d'en-Haut ont annoncé durant le mois d'août à tous les usagers du Parc du Corridor aérobique que leurs parcours sont embellis de Stations éphémères. À six endroits sur la piste entre Morin-Heights et Amherst, les coureurs, marcheurs et cyclistes peuvent admirer des créations artistiques éphémères qui mettent en valeur la richesse collective du patrimoine et du paysage de la région.

À la municipalité de Montcalm, une arche végétale construite avec des branches, fleurs et plantes récoltées dans les alentours, œuvre d'Annie Lord, sera exposée jusqu'au 26 septembre 2021.

Steven Larose, maire, informe qu'avec le déploiement en cours de la fibre optique par Cogeco sur le territoire de Montcalm, la mise en service devrait être possible d'ici quelques semaines. De ce fait, différentes options seront disponibles pour les citoyens de Montcalm : Centre TESS, FILAU et Bell Canada (fournisseurs déjà présents sur le territoire) et prochainement avec Cogeco à la suite du déploiement de la phase I. Bonne nouvelle pour le secteur du lac du Brochet qui était mal desservi qui pourra d'ici peu bénéficier du service Internet haute vitesse.

En ce qui a trait au projet de rénovation de l'hôtel de ville, les travaux avancent bien. L'échéance des travaux, fixée au 31 décembre, devrait, si tout va bien et qu'il n'y a pas d'imprévus majeurs, être respectée. Avis aux citoyens intéressés de passer devant l'hôtel de ville pour constater l'envergure impressionnante et l'avancement des travaux. Le squelette de la bâtisse étant terminé, cela donne un bon aperçu de ce à quoi le nouvel hôtel de ville ressemblera.

La semaine dernière il y a eu une rencontre entre des représentants de la Fédération des clubs 4x4 du Québec, la Sûreté du Québec, la Ville de Barkmere et la municipalité de Montcalm face à la problématique que les citoyens vivent avec les activités de Jeep sur les terres de la Couronne. Il y a eu une très bonne écoute de la Fédération. Une journée de sensibilisation sera organisée par la Sûreté du Québec, possiblement en octobre, pour les utilisateurs de véhicules récréatifs afin de les sensibiliser au respect de l'environnement et du voisinage.

La prochaine séance du conseil sera exceptionnellement le premier lundi du mois, soit le 4 octobre prochain due à l'année électorale.

Le maire, Steven Larose, mentionne qu'il prévoit se représenter lors des élections du mois de novembre prochain.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

21-09-161

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier, au courant du mois d'août 2021, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 16 744.30 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

21-09-162

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 338 674.10 \$ et d'effectuer les paiements relatifs:

- Aux chèques N°: 167 à 174 et
- Aux fournisseurs personnalisés ci-dessous via Accès D Affaires :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE - AOÛT		
	BELL CANADA	145.77 \$	SERVICES TELECOPIEUR
	BELL MOBILITÉ	162.00 \$	SERVICES CELLULAIRES
	HYDRO-QUÉBEC	468.05 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	ULTRAMAR	435.48 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	6 878.67 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 724.91 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	2 135.60 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	15 214.82 \$	EMPLOYÉS ET MEMBRES DU CONSEIL
	LA CAPITALE	1 039.53 \$	ASSURANCE COLLECTIVE
	MÉDIAL SERVICES-CONSEILS SST	54.64 \$	MUTUELLE FQM - PRÉVENTION CSST
	COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SANTÉ DE LA VALLÉE DES LACS	4 000.00 \$	AIDE FINANCIÈRE
	TOTAL PAYÉ EN AOÛT	33 259.47 \$	
	À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE		
	• PAR CHÈQUE		
167	MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ	644.83 \$	BALAYAGE DES RUES
168	CANTON DE HARRINGTON	1 034.00 \$	ABAT POUSSIÈRE
169	ANNIE LAROCQUE	7.04 \$	REMISE 2020 ASSURANCE EMPLOI TAUX RÉDUIT
170	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	1 575.16 \$	2 INSCRIPTIONS AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM
171	GROUPE LAVERDURE CONSTRUCTION	211 723.12 \$	MISE AUX NORMES / RÉNOVATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE
172	GROUPE YVES GAGNON	87.52 \$	DIVERS ARTICLES DE VOIRIE
173	CLAUDE ET MONIQUE LAMB	192.44 \$	REMBOURSEMENT DES TAXES PAYÉES EN TROP
174	COUR DE STE-AGATHE-DES-MONTS	99.23 \$	OUVERTURES DE DOSSIER
	SOUS-TOTAL PAIEMENTS PAR CHÈQUE	215 363.34 \$	
	• VIA PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - ACCÈSD		
	LABORATOIRE H2LAB BIO SERVICE	801.09 \$	ANALYSES D'EAU HSJB + COURS D'EAU
	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	CENTRE D'HYGIÈNE	158.31 \$	FOURNITURE POUR LA HALTE ROUTIÈRE
	LIBRAIRIE CARPEDIEM	26.20 \$	ACHAT DE LIVRES
	MRC DES LAURENTIDES	55 296.00 \$	QUOTE-PART 2021
	MRC DES LAURENTIDES	629.29 \$	ACHAT DE BACS NOIRS
	MÉNAGE TREMBLANT NET INC.	885.31 \$	ENTRETIEN MÉNAGER
	MATÉRIAUX MCLAUGHLIN INC.	503.73 \$	DIVERS ARTICLES DE VOIRIE
	RÉPARATION JEAN-PIERRE MAILLÉ	105.88 \$	DIVERS ARTICLES DE VOIRIE
	GROUPE SIGNALISATION	2 216.72 \$	ENSEIGNES ET PANNEAUX
	GILBERT P. MILLER & FILS	7 111.97 \$	NIVELEUSE CHEMIN DU PIONNIER ET GRAVIER DU CHEMIN JACKRABBIT
	VALÉRIE LABELLE	42.08 \$	REMISE 2020 ASSURANCE EMPLOI TAUX RÉDUIT
	MICHAEL DOYLE	48.51 \$	REMISE 2020 ASSURANCE EMPLOI TAUX RÉDUIT
	STEVEN LAROSE	763.59 \$	SYSTÈME ALARME CASERNE, HÔTEL DE VILLE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE
	FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES	250.00 \$	REVUE MÉDICALE 2021
	RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS	17 892.25 \$	COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2021 / LAC-VERDURE
	VLADIMIR SVETLIK	2 731.81 \$	SERVICES PROFESSIONNELS-ARCHITECTE
	SOUS-TOTAL PAIEMENTS EN LIGNE	89 612.74 \$	

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	* VISA DESJARDINS		
	ZOOM	23.00 \$	PLATEFORME VIDÉO CONFÉRENCE - COVID 19
	POSTE CANADA	49.86 \$	TIMBRES POUR LE COURRIER RECOMMANDÉ
	BUREAU EN GROS	201.23 \$	CARTOUCHES D'ENCRE POUR LA BIBLIOTHÈQUE
	CANADIAN TIRE	105.33 \$	CAMÉRA ET CARTE MÉMOIRE POUR HALTE ROUTIÈRE SUR LE CORRIDOR AÉROBIQUE
	MATÉRIAUX MCLAUGHLIN	17.20 \$	PILES
	PUROLATOR	41.93 \$	ENVOIS ANALYSES D'EAU HSJB ET ENVIRONNEMENT
	SOUS-TOTAL VISA	438.55 \$	
	TOTAL À PAYER POUR SEPTEMBRE	305 414.63 \$	
	GRAND TOTAL DE LA LISTE	338 674.10 \$	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AOÛT 2021

21-09-163

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'août 2021.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE CADRE DU VOLET 4 - SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

21-09-164

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Tremblant et la municipalité de Montcalm désirent présenter un projet d'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie dans la cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Montcalm s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

6.5 AUTORISATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES DOCUMENTS RELATIFS À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS (FCRC)

21-09-165

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière, au montant de 100 000\$, a été déposée par la municipalité de Montcalm en juillet 2021 au Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) pour son projet de rénovation de l'hôtel de ville et de construction d'une salle communautaire;

CONSIDÉRANT que Développement économique du Canada pour les régions du Québec demande une délégation d'autorité de la personne ressource au dossier pour la signature des ententes via résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte, et résolu à l'unanimité que le directeur général, Monsieur Michael Doyle, soit autorisé à signer les documents afférents à ladite demande d'aide financière.

-adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.6 APPROBATION DES DÉPENSES EXCÉDENTAIRES RELATIVEMENT AUX DEMANDES DE CHANGEMENTS DE GROUPE LAVERDURE CONSTRUCTION DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE

21-09-166

CONSIDÉRANT QUE certains travaux excédentaires ont été requis pour la réfection du mur de fondation et de la solive de rive, déplacer l'entrée électrique ainsi que la modification de la composition du mur M4;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux excédentaires sont requis pour déplacer l'ouverture d'une fenêtre, isoler le mur mitoyen, installer un gypse coupe-feu dans la salle mécanique et électrique, apporter des modifications aux conduits sanitaires et ajouter des joints de dilatation MM Systèmes;

CONSIDÉRANT QUE les ordres de changements N° GLC-06(DIR-S04rev1), ODC-13, ODC-16, ODC-19, ODC-20(révision 1), GLC-xx(DIR-S08 solive de rive), GLC-xx(ME-03), GLC-xx(ME-02) et GLC-xx(Ajout MM Systèmes) ont été soumis afin de corriger lesdites déficiences au projet de mise aux normes de l'hôtel de ville au montant global de 32 588.75 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame Huguette Drouin et résolu à l'unanimité :

- D'approuver les dépenses excédentaires quant aux ordres de changements N° N° GLC-06(DIR-S04rev1), ODC-13, ODC-16, ODC-19, ODC-20(révision 1), GLC-xx(DIR-S08 solive de rive), GLC-xx(ME-03), GLC-xx(ME-02) et GLC-xx(Ajout MM Systèmes), pour un montant forfaitaire global demandé de 32 588.75 \$ avant taxes par Groupe Laverdure Construction;
- D'autoriser le ou les paiement(s) à Groupe Laverdure Construction eu égard aux ordres de changement N° N° GLC-06(DIR-S04rev1), ODC-13, ODC-16, ODC-19, ODC-20(révision 1), GLC-xx(DIR-S08 solive de rive), GLC-xx(ME-03), GLC-xx(ME-02) et GLC-xx(Ajout MM Systèmes).

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE D'APPROBATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA SUR LE CHEMIN DU LAC-DU-BROCHET, LOT : 5 865 371, MATRICULE : 2391-66-8285

21-09-167

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'un nouveau bâtiment a été déposée pour le lot : 5 865 371, matricule : 2391-66-8285;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du Règlement N° 251-2008 intitulé « Plans d'implantation et d'intégration architecturale » (PIIA) ont été analysés dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture proposée est de qualité supérieure et qu'elle permettra de bonifier les caractéristiques propres à l'unité de voisinage dans lequel le bâtiment s'insèrera (2.1.1 para. 2);

CONSIDÉRANT QUE la façade du bâtiment doit être mise en valeur selon le Règlement N° 251-2008 article 2.2.2.6 et ainsi éviter les grandes surfaces planes, des chambranles de bois teint de couleur cèdres seront installées au-dessus des fenêtres de la façade et la marquise avant;

CONSIDÉRANT QUE la couleur proposée pour les murs sera noire en revêtement de CanExel avec les moulures en bois de couleurs cèdre sur la façade du bâtiment principal seulement. Les moulures des autres côtés du bâtiment principal pourront être noir;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte la volumétrie du milieu bâti actuel (2.1.2 par.3);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande d'approbation pour la construction d'un nouveau bâtiment principal dans le cadre du règlement sur les PIIA sur le chemin du Lac-du-Brochet, lot : 5 865 371, matricule : 2391-66-8285;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité : d'accepter la demande d'approbation pour la construction d'un nouveau bâtiment principal dans le cadre du règlement sur les PIIA sur le chemin du Lac-du-Brochet, lot : 5 865 371, matricule : 2391-66-8285, à la condition que les moulures sur la façade avant du bâtiment soient en bois de couleur cèdres.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. TRAVAUX PUBLICS

S/O

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

S/O

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

11.1 AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

21-09-168

ATTENDU QUE l'agglomération de Mont-Tremblant est formée par les territoires de la Ville de Mont-Tremblant et de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, et ce, conformément à l'article 11 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, RLRQ, c. E-20.001 (ci-après « LECCMCA »);

ATTENDU QUE les services de sécurité incendie sont une compétence d'agglomération qui relève de la municipalité centrale, conformément à l'article 19 (8°) a) de la LECCMCA;

ATTENDU QU'à ce titre, la Ville de Mont-Tremblant agit seule, par son conseil d'agglomération, à l'égard des compétences d'agglomération et a compétence, non seulement sur son propre territoire, mais aussi sur celui de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, conformément aux articles 17 et 18 de la LECCMCA;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Tremblant a établi et maintient un Service de sécurité incendie sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant;

ATTENDU QUE la Municipalité de Montcalm désire confier l'application des mesures de protection et de prévention des incendies selon les modalités prévues au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté des Laurentides au Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant et qu'à cette fin, elle mettra à la disposition de la Ville de Mont-Tremblant la caserne et les véhicules situés sur son territoire, incluant les équipements qui y sont rattachés ou qui servent au bon fonctionnement de la caserne;

ATTENDU QU'une étude d'opportunité a été réalisée par la Ville de Mont-Tremblant pour une desserte en sécurité incendie en considérant les avantages de la conclusion d'ententes intermunicipales avec les municipalités du Canton d'Arundel, d'Huberdeau et de Montcalm « Municipalités du district 3 »;

ATTENDU QUE les parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 569 et suivants du *Code municipal du Québec* dans le but de conclure une entente relative à la fourniture de services de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de service incendie par Steven Larose, maire et Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

11.2 **INTENTION D'ACHAT DE VÉHICULES DE LA RÉGIE NORD OUEST LAURENTIDES DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DE LA RÉGIE**

21-09-169

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie Nord Ouest Laurentides (RINOL) ont transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation l'entente mettant fin à l'entente prévoyant la création de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont présentement en attente de l'approbation de cette entente par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de préparer la dissolution de la RINOL, dont, notamment le partage des actifs, un inventaire des véhicules a été préparé et chaque municipalité doit faire connaître ses intentions concernant le rachat des véhicules;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de confirmer à la RINOL, ainsi qu'aux municipalités membres de la Régie, l'intention de la municipalité de Montcalm à racheter les véhicules suivants :

- Le N° 639 - Autopompe-citerne;
- Le N° 839 - Unité d'urgence

Le tout conditionnel à l'obtention du financement requis.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers -

12. **VARIA**

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions est offerte via la page Facebook.

21-09-170

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 13 septembre 2021 tenue à huis clos et enregistrée.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et secrétaire-trésorier